COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX RÉCLAMENT L'ÉVALUATION DE PESTICIDES AUPRÈS DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ DU CANADA

MONTRÉAL, le 15 octobre 2012 — Divers groupes voués à la défense de l'environnement réclament que la ministre de la Santé, Leona Aglukkaq, procède à l'évaluation de trente ingrédients actifs retrouvés dans plus de 700 pesticides domestiques et agricoles homologués, en raison des risques à la santé humaine ou environnementale qu'ils présentent.

Mandaté par Équiterre et la fondation David Suzuki, l'organisme Ecojustice a déposé une demande d'examen spécial aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. En vertu de cette loi, lorsqu'un pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) interdit l'usage d'un pesticide sur son territoire pour des motifs sanitaires ou environnementaux, toute personne peut réclamer au ministre de la Santé d'entreprendre un examen spécial. Le ou la ministre responsable doit alors étudier les raisons sous-tendant cette interdiction et statuer sur l'homologation du produit au pays.

« Si un État considère un pesticide comme trop nocif pour être employé sur sa production alimentaire, comment le même produit pourrait-il être moins nocif ici? », demande Elaine Mac Donald, scientifique principale d'Ecojustice. « Diminuer l'exposition des Canadiens et Canadiennes aux pesticides à l'origine de troubles du développement ou de cancers ne peut être que bénéfique. Le gouvernement a le devoir de sauvegarder la qualité de l'environnement. »

L'usage de certains ingrédients actifs comme le 2,4-D, le bromoxynil, le linuron, l'amitraz et le Dichlorvos est approuvé au Canada. Cependant, ces composés chimiques sont interdits par au moins un pays de l'OCDE en raison des risques à la santé qu'ils présentent, notamment en ce qui concerne le cancer. Dix-neuf des ingrédients actifs figurant dans la demande d'examen spécial sont interdits en Europe, tandis que les onze autres sont prohibés soit en Norvège, soit en Suisse.

« Les pesticides sont toxiques pour de nombreux organismes vivants », déclare Mara Kerry, directrice - science et politiques à la Fondation David Suzuki. « Les pesticides s'accumulent dans l'environnement, dans le sol, l'air et l'eau, où ils constituent une menace pour les oiseaux, les poissons et les humains – les enfants surtout. »

L'usage de l'atrazine, un herbicide figurant parmi les composés chimiques listés dans la demande d'examen spécial, est interdit en Europe depuis 2004 en raison du risque de contamination des eaux souterraines qu'elle présente. Les mêmes inquiétudes ont été

soulevées au Canada, particulièrement au Québec et en Ontario, où l'Atrazine demeure l'un des pesticides les plus employés pour la culture du maïs. Malgré les inquiétudes soulevées, Santé Canada approuve toujours ce produit.

« Voilà une belle occasion pour Santé Canada de démontrer aux Canadiens et Canadiennes qu'aucun effort n'est négligé pour assurer leur santé de même que celle de leur environnement », déclare Isabelle Saint-Germain, directrice générale adjointe d'Équiterre. « Il est temps que le Canada fasse ce que d'autres pays ont déjà fait. Il est temps qu'il protège ses citoyens et leur environnement contre ces produits chimiques dangereux. »

Pour connaître la liste complète des ingrédients actifs ainsi que les preuves scientifiques sur lesquelles se fonde notre demande d'examen spécial, consulter la lettre ci-jointe.

-30-

Pour obtenir de plus amples informations, adressez-vous à :

Elaine MacDonald, scientifique principale, Ecojustice Canada
416 368-7533, poste 527 | emacdonald@ecojustice.ca

Mara Kerry, directrice - science et politiques, Fondation David Suzuki
604 732-4228, poste 1236 | mkerry@davidsuzuki.org

Loïc Dehoux, relations média, Équiterre
514 605-2000 | ldehoux@equiterre.org